

PLAIDOYER
FNCCR

SEM DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Bras armé des collectivités pour réussir
la transition énergétique





LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans un contexte de transition énergétique et de mobilisation sans précédent des territoires, les collectivités territoriales s'affirment comme des acteurs essentiels de la production d'énergie décarbonée. Leur engagement traduit une conviction partagée : la réussite de la transition passe par le local, par des projets ancrés dans les réalités économiques, sociales et environnementales des territoires.

Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) occupent, à ce titre, une place déterminante. Par leur ancrage territorial et leur gouvernance partenariale, elles incarnent l'équilibre entre intérêt général et performance économique.

Face à cette situation, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) ont signé en septembre 2025 une convention de partenariat stratégique.

Un des axes majeurs de cette convention est de structurer un observatoire des Entreprises Publiques Locales de production d'énergies renouvelables, fruit d'un travail commun

En associant acteurs publics et privés, elles permettent de concevoir et de déployer des projets d'énergies renouvelables adaptés aux ressources locales et aux ambitions des collectivités.

Véritables leviers de souveraineté énergétique, les SEM favorisent une appropriation collective des projets, une redistribution équitable des retombées économiques et une meilleure acceptabilité sociale. Elles s'imposent ainsi comme des instruments stratégiques de la transition énergétique, au service d'une énergie plus locale, partagée et souveraine.

entre la FNCCR et la FedEpl et d'un partage de données et d'expertises. Pour cette première année, nous vous proposons de parcourir dans ce document les résultats approfondis pour les Sociétés d'Économie Mixtes structurées à l'échelle départementale et régionale.

À partir de l'année 2026, le baromètre FNCCR – FedEpl intégrera l'ensemble des entreprises publiques locales dédiées à la production des énergies renouvelables.

Les SEM conjuguent souveraineté territoriale, performance économique et mobilisation citoyenne, en apportant une réponse concrète aux objectifs européens et nationaux de neutralité carbone. Elles massifient, sécurisent, redistribuent et légitiment l'investissement local.

1. Réappropriation territoriale et souveraineté énergétique

Les SEM incarnent un mouvement de réappropriation de l'énergie par les territoires, conjuguant décentralisation, ancrage local des projets et valorisation des ressources renouvelables. Par leur actionnariat public, elles garantissent que l'intérêt général prime sur la logique purement financière. Elles replacent ainsi les collectivités et leurs groupements au cœur de la transition énergétique et redonnent aux élus la main sur leur avenir énergétique.

Formidable levier d'action politique, les SEM assurent une gouvernance et un pilotage constants qui rassurent l'ensemble des acteurs locaux tout au long de la vie des projets. Cette maîtrise territoriale représente bien plus qu'un outil technique : c'est la reconquête d'une souveraineté énergétique qui fait des collectivités non plus des spectateurs, mais des architectes de leur propre transition.

2. Ancrage territorial et cohérence des projets

Les SEM permettent d'adapter les projets énergétiques aux spécificités des territoires, renforçant leur légitimité et leur cohérence. Elles revisitent l'aménagement du territoire avec les habitants, en faisant de la concertation et de la co-construction des principes cardinaux. Plutôt que de subir la transition, elles offrent aux territoires la capacité de la maîtriser et de la modeler selon leurs propres priorités de développement.

Cette approche territorialisée rompt avec une logique descendante et uniforme. Elle reconnaît la diversité des contextes locaux et transforme chaque projet en opportunité d'aménagement durable, pensé en cohérence avec les documents de planification territoriale et les aspirations des populations.

3. Valeur économique et attractivité des territoires

Pilotés localement, les projets EnR conjuguent emplois non délocalisables, innovation technologique, retombées économiques et impact environnemental positif. Les SEM structurent de véritables filières d'emplois territorialisées, renforçant l'attractivité économique des territoires et leur capacité à capter durablement de la valeur.

Dans un contexte budgétaire contraint, elles représentent un outil moderne d'investissement public, basé sur le partage des risques, de la valeur et de la gouvernance. Loin du modèle classique de la subvention, les SEM permettent aux collectivités d'investir en amont de la chaîne de valeur et de capter demain les retombées économiques : dividendes réinvestis dans la transition, fiscalité locale dynamisée, financements pérennes etc.

Cette boucle économique vertueuse fait des SEM non seulement un vecteur de transition écologique, mais également un accélérateur de développement territorial et de résilience budgétaire.

4. Mobilisation citoyenne et acceptabilité sociale

Les SEM répondent à une aspiration croissante : l'appropriation locale de l'énergie. Par la concertation et l'implication directe des habitants, elles favorisent l'engagement citoyen et l'adhésion collective. Cette démarche transforme les réticences locales en adhésion, avec un niveau d'acceptabilité sociale significativement supérieur aux projets privés classiques.

L'expérience démontre que lorsque les citoyens se sentent parties prenantes d'un projet énergétique, lorsqu'ils en comprennent les bénéfices locaux et en partagent la gouvernance, l'opposition s'estompe au profit d'une dynamique collaborative.

Les SEM incarnent cette réconciliation entre transition énergétique et démocratie locale.

5. Un modèle éprouvé et une performance démontrée

Le mouvement des SEM EnR est un modèle mature et pérenne. Plus de 50 SEM EnR départementales ont déjà été créées, avec près de 300 millions d’euros de capital cumulé. Les compétences techniques sont maîtrisées, les partenariats nationaux structurés, l’écosystème fonctionne et démontre sa crédibilité.

Les SEM ont développé une ingénierie avancée qui leur confère une souplesse d’action remarquable : création de filiales dédiées pour une agilité maximale, mobilisation de financements extérieurs dans des conditions favorables, expérimentation d’activités innovantes et de nouvelles filières. Cette maturité opérationnelle et financière garantit la reproductibilité du modèle.

6. Une dynamique exemplaire au service des territoires

Les SEM EnR ne sont pas seulement un outil juridique ou financier : elles incarnent une dynamique exemplaire portée par les collectivités territoriales et leurs groupements. Elles réconcilient trois impératifs majeurs : l’urgence climatique, par leur capacité à massifier le déploiement des énergies renouvelables, la souveraineté territoriale, par la réappropriation de la transition énergétique, et la performance économique, par la création et la captation de valeur locale.

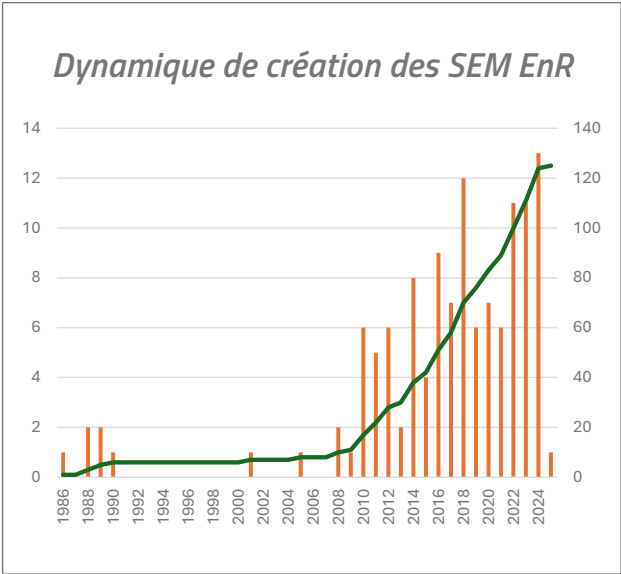
Émanation directe des collectivités et garantes de l’intérêt public, les SEM transforment le défi énergétique en levier de développement territorial. Elles font de la transition énergétique non plus une contrainte subie, mais une opportunité collective, démocratique et créatrice de richesse partagée.

Les SEM EnR incarnent le mouvement de réappropriation territoriale de l’énergie. Ancrage territorial, performance économique, mobilisation citoyenne et cohérence territoriale : c’est l’équation gagnante d’une transition énergétique démocratique et efficace.

Historique

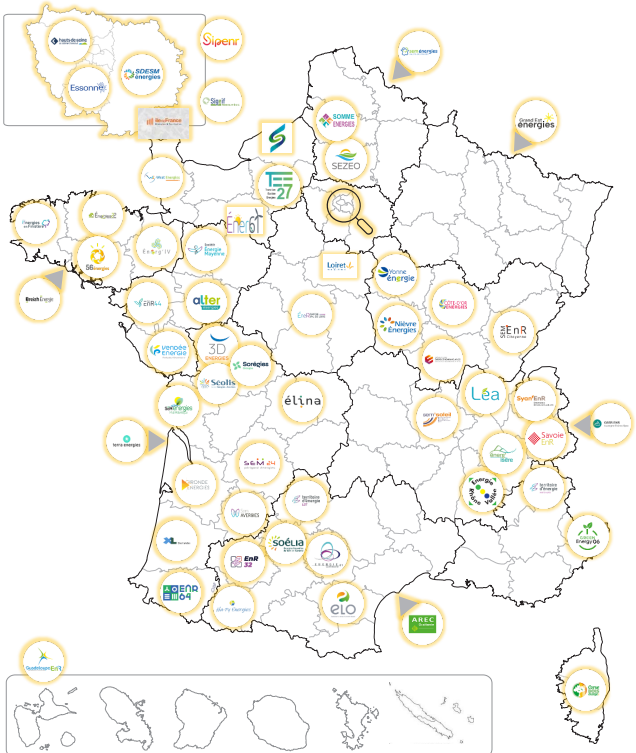
La dynamique des Sociétés d’Économie Mixte (SEM) consacrées aux énergies renouvelables s’est amorcée il y a une vingtaine d’années et n’a depuis cessé de prendre de l’ampleur. Précurseur dans ce domaine, le syndicat d’énergie de la Vienne a lancé dès 1988 la première initiative avec la création de SERGIES, ouvrant ainsi la voie à un modèle de gouvernance associant acteurs publics et privés au service de la transition énergétique. Si les premières années furent marquées par un développement encore limité, la tendance connaît une nette accélération à partir des années 2000, portée par un contexte législatif et réglementaire plus favorable. L’adoption successive des lois dites « Grenelle de l’environnement » puis, à partir de 2015, de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a en effet contribué à créer un cadre incitatif et structurant. Ces textes ont conforté les collectivités locales dans leur rôle de catalyseurs et de partenaires des projets énergétiques, encourageant la multiplication de SEM investissant aussi bien dans le solaire, l’éolien, que dans les réseaux de chaleur ou la méthanisation.

Aujourd’hui, le mouvement s’inscrit dans une dynamique quasi continue : chaque année, deux à trois nouvelles SEM voient le jour, témoignant de l’intérêt croissant des territoires pour un modèle qui allie ancrage local, attractivité économique et contribution directe aux objectifs nationaux de décarbonation et d’indépendance énergétique.



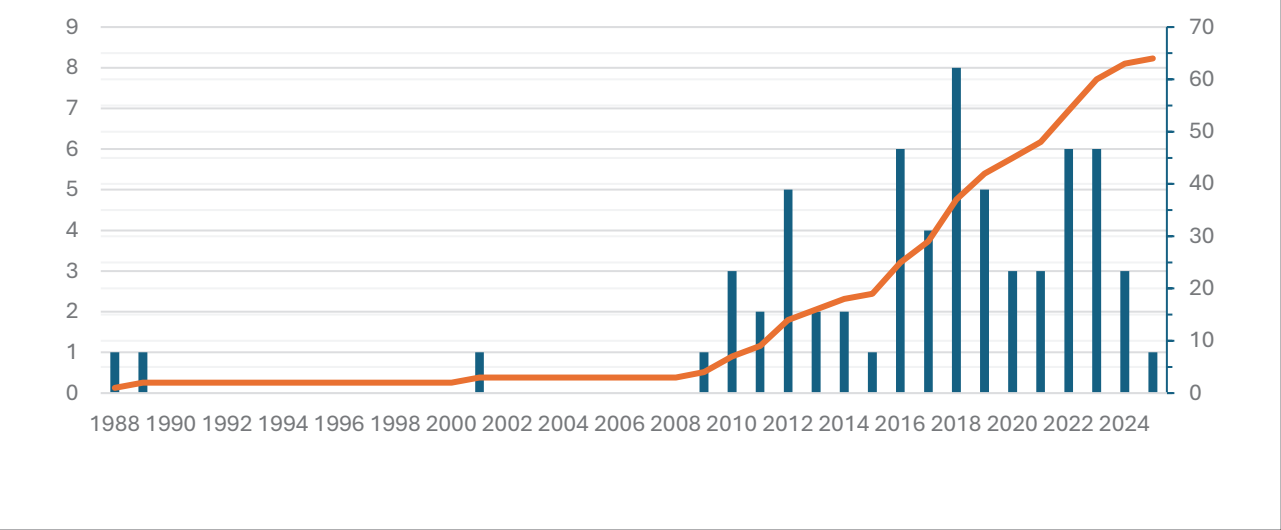
Observatoire SEM à l'échelle départementale et régionale

- Normandie**
 - Transition Euroise Energies - TEE 27
 - West Energies (50)
 - Ener61 (61)
 - AXE SEINE ENR
- Bretagne**
 - Breizh Énergie
 - Energie en Finistère (29)
 - Energies 22
 - 56 énergies
 - Energ'IV (35)
- Pays de la Loire**
 - EnR 44
 - Vendée Énergie (85)
 - Alter Energies (49)
 - Energie Mayenne (53)
- Centre-Val de Loire**
 - EneR Centre Val de Loire (37,36,28,41,18)
 - Loiret (45)
- Nouvelle-Aquitaine**
 - Terra Energies
 - Elina (87,23)
 - 3D Energies + Sèolis (79)
 - Sorégies (86)
 - Energies Midi Atlantique - EMA (17)
 - Périgord Energies (24)
 - Gironde Energies (33)
 - Avergies (47)
 - Enerlandes (40)
 - EnR 64
- Occitanie**
 - AREC Occitanie
 - Lot Energies Nouvelles - SEMLEN (46)
 - Soélia (82)
 - EnR 32
 - Ha-Py Energies (65)
 - Energie Commune 81
 - Energies Locales d'Occitanie - ELO (11)
- Outre-Mer**
 - Guadeloupe EnR (971)



- Hauts-de-France**
 - Energies Hauts-de-France
 - Somme Energies (80)
 - Oise Energies Renouvelables (60)
 - Île-de-France**
 - Sipenr
 - Sigefi Mobilités
 - SDESM Energies (77)
 - Essonne Energies (91)
 - Energies 92
 - IDF ENERGIES & TERRITOIRES
 - Grand Est**
 - Grand Est Énergies
 - Bourgogne-Franche-Comté**
 - Sem EnR Citoyenne (39,25)
 - Yonne Énergie (89)
 - Nièvre Energies (58)
 - Saône-et-Loire EnR - SELER (71)
 - Côte-d'Or Energies (21)
 - Auvergne Rhône-Alpes**
 - OSER ENR
 - Sem'Soleil (42,69)
 - Les Energies de l'Ain - LEA (01)
 - Syan'EnR (74)
 - Savoie EnR (73)
 - Energ'Isère (38)
 - Energie Rhône Vallée (26)
 - Provence-Alpes-Côte d'Azur**
 - Hautes-Alpes Energies (05)
 - Green Energy 06
 - Corse**
 - Corse Bois Énergie
- Carte**
- Structure régionale
 - SEM multi-départementale
 - SEM départementale

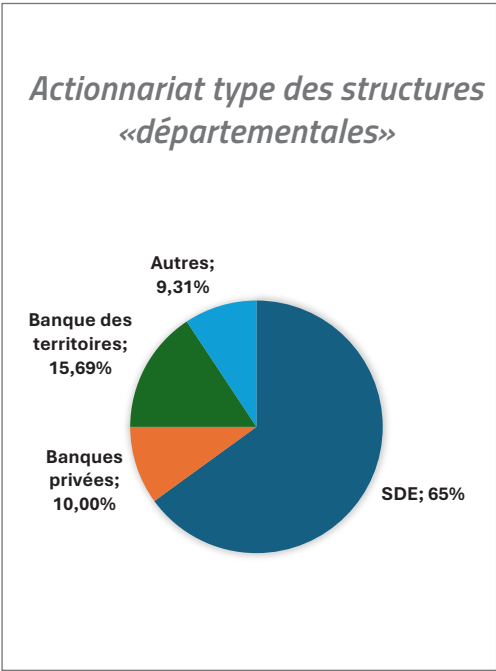
Dynamique de création des SEM à l'échelle départementale et régionale



Actionnariat et gouvernance

Bien que l’observatoire fasse apparaître des situations très diverses, le modèle qui se dessine est celui d’une collectivité très largement majoritairement accompagné de plusieurs établissements bancaires dont, très souvent, la Banque des territoires. De fait, les banques privées et la Banque des territoires sont présentes dans 53% des SEM départementales. On retrouve également

dans le capital d’autres collectivités (Conseil régional ou départemental, EPCI), une autre SEM ou un acteur local et, plus récemment, des structures d’énergie citoyenne (Energie partagée). Cette évolution témoigne d’une double tendance : d’un côté, une volonté de simplification et d’efficacité dans la gouvernance, de l’autre, une ouverture progressive à des formes d’actionnariat plus variées, intégrant la dimension participative et citoyenne de la transition énergétique.



Par ailleurs, la plupart des fondateurs de SEM évitent désormais de faire entrer à leur capital des développeurs ou des groupes énergétiques, tout en se réservant la possibilité de constituer ensuite des sociétés de projets avec eux. Cette approche est logique : en effet, un développeur éolien peut être moins enclin à soutenir des projets solaires ou de méthanisation par exemple, voire entravera

des projets portés par une société concurrente. En revanche, il donnera sa pleine mesure dans une société de projets dédiée. De fait, pour optimiser leurs investissements, les SEM portent quelques projets en propre et beaucoup dans des SAS spécifiques. Ces SAS peuvent être consacrées à un projet (ex : une centrale au sol) ou bien en regrouper plusieurs de moindre taille.

Chiffres clés capitalisation

	Analyse SEM Régionale	Analyse SEM Départementale
Nombre	8+2 fonds	51
Capitalisation cumulée (€)	128 222 676	291 866 881
Capitalisation moyenne (€)	11 656 607	5 956 467
Capitalisation minimale (€)	933 149	225 000
Capitalisation maximale (€)	48 230 527	24 600 000
Capitalisation médiane (€)	7 337 000	4 100 000
% collectivité de référence	51	61

Des stratégies d’actions différenciées

■ Des SEM spécialisées dans le développement de projet type (ombrière photovoltaïque) : plutôt des projets PV pour accompagner la solarisation du tertiaire public.

- Des SEM qui ont des activités d’investissement : certaines SEM se positionnent comme des investisseurs minoritaires qui apportent du capital à des projets déjà bien avancés, en complément d’une activité propre.
- Des SEM spécialisées dans

le développement et l’exploitation : intervention très en amont, en initiant ou accompagnant des projets de collectivités avec un pilotage très important du projet.

■ Des SEM spécialisées dans les projets de co-développement : stratégie de

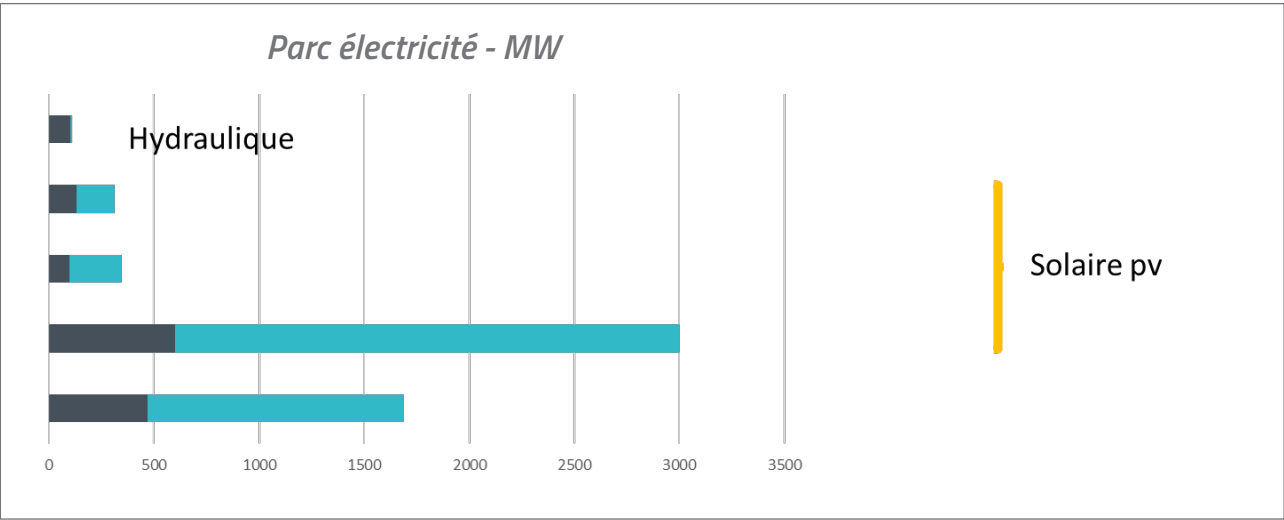
co-développement avec des partenaires privés ou publics, plutôt spécialisés dans des projets de taille moyenne ou sur des projets complexes avec un ancrage local fort.

De ce fait, les périmètres d’actions des SEM sont différents. La plupart des SEM agissant à l’échelle du département (territoire d’intervention de leur principal actionnaire public), d’autres en

couvrent plusieurs : Elina pour la Creuse et la Haute-Vienne. SEM Energies renouvelables citoyennes pour le Doubs et le Jura, EnerCentre Val de Loire pour toute la région...

Chiffres clés et portefeuille d’activités des structures régionales et départementales (hors activités de production de chaleur)

	Éolien terrestre (MW)	Solaire photovoltaïque (MWc)			Hydraulique (MW)
		Sol	Ombrières	Toitures	
Parc installé	469,15	598,044	99,24	130,323	100,267
Projets	1220,05	2405,82	247,795	182,541	11,422



Le solaire représente 59 % de la capacité installée et 70% des projets.

Ombrières et toitures 28 % du parc et 15 % des projets - chiffres collectés avant les réformes de octobre 2021 fixant les conditions d’achat de l’électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l’énergie solaire photovoltaïque, d’une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts.

Autres filières

Méthanisation (injection) - Nm3/h			
Projets		Parc installé	
Nombre	Capacité	Nombre	Capacité
32	5630	35	6269

Stations (bio) GNV	
Projets	Parc installé
34	32



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 850 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

FNCCR 2025

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Reproduction partielle ou totale uniquement avec autorisation et mention de l'auteur



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris

www.fnccr.asso.fr

01 40 62 16 40

EN SAVOIR PLUS

Lionel GUY

Chef de service Transition Energétique
l.guy@fnccr.asso.fr | 01 40 62 16 51

Flavien LOUSTAU

Conseiller technique affaires publiques
f.loustau@fnccr.asso.fr | 01 83 75 77 72

